

LE SERVICE PASSEPORT/CNI NE FAIT PAS LES PHOTOCOPIES.

MAJEUR

Tout dossier incomplet ne sera pas traité et le rendez-vous sera reporté

Présence obligatoire du demandeur au dépôt du dossier et au retrait du document.

- 1) Une photo d'identité couleur de moins de 6 mois non découpée (sans lunettes de préférence)
- 2) - Pour le passeport : timbre fiscal à 86 €
- Pour la carte nationale d'identité (CNI) : gratuit sauf perte ou vol : voir cas particulier
- 3) – Pour le renouvellement du passeport, fournir le passeport (**original et photocopie**) et la CNI en cours de validité (**original et photocopie**)

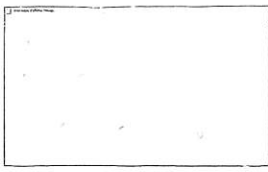
OU

- Pour le renouvellement de la CNI, fournir la CNI (**original et photocopie**) et le passeport biométrique (**original et photocopie**)
- 4) Si CNI périmée depuis plus de 3 ans, si passeport NON biométrique et si aucun de ces documents en votre possession : l'original de la copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- 5) Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou portable, de box internet, attestation d'assurance habitation...) libellé aux nom, prénom et adresse du représentant légal (**original et photocopie**)
Si majeur hébergé : voir cas particulier

CAS PARTICULIERS

- **Si perte ou vol du passeport ou d'une carte nationale d'identité:** déclaration de perte ou de vol, original de la copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois et timbre fiscal à 25€ pour CNI et pour le passeport 86€
- **Si le majeur est hébergé :** Un justificatif de domicile de moins de 3 mois libellé aux nom, prénom et adresse de l'hébergeant (**original et photocopie**), une pièce d'identité avec photo de l'hébergeant (**original et photocopie recto-verso**), un certificat d'hébergement dûment complété **à récupérer en mairie ou sur le site internet de la commune de Châteaurenard**
- **Si ajout ou suppression du nom d'épouse :** original de la copie intégrale de l'acte de naissance ou de l'acte de mariage de moins 3 mois
- **Si divorce et autorisation de garder le nom de l'ex-époux :** jugement de divorce (original et photocopie)
- **Si veuvage :** acte de décès du conjoint

Afin de compléter le Cerfa , connaître la date et le lieu de naissance des parents



PASSEPORT et CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI) PREMIÈRE DEMANDE

DIRECTION GÉNÉRALE

Service Population/Réglementation

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

à prendre sur le site de la Commune www.chateaurenard.com,
rubrique > vie pratique > Etat Civil : prendre rendez-vous en ligne

LE SERVICE PASSEPORT/CNI NE FAIT PAS LES PHOTOCOPIES.

MAJEUR

Tout dossier incomplet ne sera pas traité et le rendez-vous sera reporté

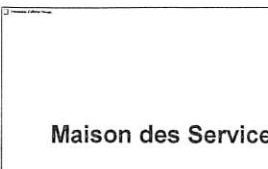
Présence obligatoire du demandeur au dépôt du dossier et au retrait du document.

- 1) Une photo d'identité couleur de moins de 6 mois non découpée (sans lunettes de préférence)
- 2) - Pour le passeport : timbre fiscal à 86 €
- Pour la carte nationale d'identité (CNI) : gratuit
- 3) - 1ère demande passeport : la CNI en cours de validité (**original et photocopie**)
- 1ère demande CNI : le passeport en cours de validité (**original et photocopie**)
- 4) Si CNI périmée depuis plus de 3 ans, si passeport NON biométrique et si aucun de ces documents en votre possession : l'original de la copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- 5) Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou portable, de box internet, attestation d'assurance habitation...) libellé aux nom, prénom et adresse du représentant légal (**original et photocopie**)
Si majeur hébergé : voir cas particulier

CAS PARTICULIERS

- **Si le majeur est hébergé** : Un justificatif de domicile de moins de 3 mois libellé aux nom, prénom et adresse de l'hébergeant (**original et photocopie**), une pièce d'identité avec photo de l'hébergeant (**original et photocopie recto-verso**), 1 certificat d'hébergement dûment complété à récupérer en mairie ou sur le site de la commune de Châteaurenard
- **Si ajout ou suppression du nom d'épouse** : original de la copie intégrale de l'acte de naissance ou de l'acte de mariage de moins 3 mois
- **Si divorce et autorisation de garder le nom de l'ex-époux** : jugement de divorce (original et photocopie)
- **Si veuvage** : acte de décès du conjoint

Afin de compléter le Cerfa , connaître la date et le lieu de naissance des parents



PASSEPORT et CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI) RENOUVELLEMENT

Maison des Services. Place Voltaire. BP 10 . 13838 Châteaurenard-de-Provence . Tél : 04 90 24 35 32 - Fax. 04 90 90 01 92
email : . etatscivil@chateaurenard.com - www.chateaurenard.com